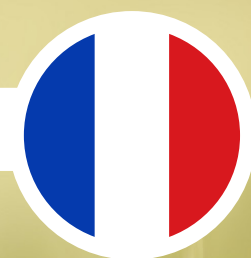


GAMME DE PRODUITS - FRANCE



# Clayton Cuneb™

## Fongicide

Trusted plant protection solutions

**CLAYTON** 

# Clayton Cuneb™

**F** FONGICIDE

Fongicide préventif contre le mildiou de la vigne et plusieurs maladies des végétaux.

**FORMULATION  
CONTENANT:**

Phosponates de potassium (510 g / L (57.6% p / p)  
d'acide phosphoreux), equivalent à 790 gr/L de  
phosphanate de potassium.

Concentré  
Soluble [SL]

EMBALLAGE BIDON DE 10 L

AMM N°: 2190158

FRAC: P07



[www.claytonpp.com](http://www.claytonpp.com)

**CLAYTON** 

# TABLEAU DES USAGES AUTORISÉS

Pour les usages complets et détaillés se référer à l'étiquette originale.



CULTURE	MALADIE CIBLÉE	DOS MAXIMUM D'EMPLOI	NOMBRE MAXIMUM D'APPLICATIONS / AN	STADE D'APPLICATION*	DÉLAI AVANT RÉCOLTE (DAR)
Vigne - raisin de cuve	Mildiou	2,5 l / ha	3 / an Intervalle min. 10 jours	À partir du stade BBCH 09	14 jours
Vigne raisin de table	Mildiou	2,5 l / ha	3 / an Intervalle min. 20 jours	À partir du stade BBCH 09	14 jours
Olivier	Maladies du feuillage	2,5 l / ha	3 / an Intervalle min. 10 jours	Entre les stades BBCH 11 et BBCH 81	15 jours
Oranger, pamplemoussier	Chancre du collet	8,75 l / ha	3 / an Intervalle min. 30 jours	A partir du stade BBCH 19* 14	14 jours
Cassissier, Framboisier, Groseillier et groseillier à maquereau Myrtillier	Champignons (pythiacées)	2,5 l / ha	3 / an Intervalle min. 10 jours	Entre les stades BBCH 33 et BBCH 69	7 jours
Fraisier uniquement sous abri fermé hors sol	Mildiou	2,5 l / ha	3 / an Intervalle min. 10 jours	Entre les stades BBCH12 et BBCH 85	7 jours
Tomate, Aubergine uniquement sous abri fermé hors sol	Mildiou	2,5 l / ha	3 / an Intervalle min. 10 jours	Entre les stades BBCH 12 et BBCH 89	15 jours
Poivron uniquement sous abri fermé hors sol	Mildiou	2,5 l / ha	3 / an Intervalle min. 10 jours	Entre les stades BBCH 12 et BBCH 89	15 jours
Blé Uniquement sur blé.	Septorioses	3 l / ha	2 / an	Entre les stades BBCH 25 et BBCH 59	14 jours

\* Oranger, pamplemoussier stade BBCH 19 = les premières feuilles ont atteint leur taille finale.

\* Vigne-stade BBCH 09= débourrement : l'extrémité verte de la jeune pousse est nettement visible.

\*\* DVP : Dispositif Végétalisé Permanent

Zone non traitée aquatique : 5 m (dont DVP\*\* 5 m)

## Délai de rentrée sur la parcelle

6 heures après traitement pour les usages en plein champ et 8 heures pour les usages en milieu fermé.

## Protection des personnes présentes et des résidents (au sens du règlement (UE) N°284 / 2013)

Pour les usages sur «vigne» sur «cultures fruitières», «olivier» et «framboisier», respecter une distance d'au moins 10 mètres entre le dernier rang traité et : l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement et l'espace susceptible d'être fréquenté par les résidents.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. Sans classement.

Cuneb est éligible, depuis le 21 décembre 2021, aux CEPP (Arrêté du 21 décembre 2021 portant modification de l'arrêté du 9 mai 2017 définissant les actions standardisées d'économie des produits phytopharmaceutiques – fiche action n° 2020-007).

# EXTENSION D'USAGES DU PRODUIT

Pour les usages complets et détaillés  
se référer à l'étiquette originale.



CULTURE	DOSE MAXIMALE D'EMPLOI	NOMBRE MAXIMUM D'APPLICATIONS	STADE D'APPLICATION BBCH	DÉLAI AVANT RÉCOLTE (JOURS)	ZONE NON TRAITÉE AQUATIQUE (MÈTRES)	ZONE NON TRAITÉE ARTHROPODES NON CIBLES (MÈTRES)	ZONE NON TRAITÉE PLANTES NON CIBLES (MÈTRES)	CULTURE ATTRACTIVE EN FLORAISON (ARRÊTÉ DU 20/11/2021)
Cultures fruitières* Trt Part Aer.* Champignons (pythiacées)	2,5 L/ha	2/an	Entre les stades BBCH 40 et BBCH 61	F (BBCH 61)	5 (dont DVP 5)	-	-	Emploi interdit
	Uniquement sur pêcher. Intervalle minimum entre les applications : 30 jours. Modification du stade minimum d'application de BBCH 10 à BBCH 40 pour protéger les organismes aquatiques.							
Fines Herbes *Trt Part Aer.* Mildiou(s)	2,5 L/ha	3/an	Entre les stades BBCH 20 et BBCH 49	15	5 (dont DVP 5)	-	-	Non concerné
	Usage autorisé dans le cadre de l'article 51 du règlement (CE) n° 1107/2009. Intervalle minimum entre les applications : 10 jours. Modification du stade minimum d'application de BBCH 12 à BBCH 20 pour protéger les organismes aquatiques.							
Fraisier *Trt Part.Aer.* *Mildiou(s)	2,5 L/ha	3/an	Entre les stades BBCH 20 et BBCH 85	15	5	-	-	Emploi interdit
	Uniquement autorisé sous abri ouvert pendant le traitement. 3 applications maximum par an et par culture. Intervalle minimum entre les applications : 10 jours. Modification du stade minimum d'application de BBCH 12 à BBCH 20 pour protéger les organismes aquatiques.							
	2,5 L/ha	3/an	Entre les stades BBCH 12 et BBCH 85	15	-	-	-	Non concerné
Uniquement autorisé sous abri fermé pleine terre. 3 applications maximum par an et par culture. Intervalle minimum entre les applications : 10 jours								
Fruits à pépins *Trt Part Aer.* *Tavelure(s)	2,5 L/ha	3/an	Entre les stades BBCH 40 et BBCH 81	35	5 (dont DVP 5)	-	-	Emploi interdit
	Intervalle minimum entre les applications : 5 jours. Modification du stade minimum d'application de BBCH 10 à BBCH 40 pour protéger les organismes aquatiques.							
Laitue*Trt Part. Aer.*Mildiou(s)	2,5 L/ha	3/an	Entre les stades BBCH 20 et BBCH 49	15	5 (dont DVP 5)	-	-	Non concerné
	Intervalle minimum entre les applications : 10 jours. Modification du stade minimum d'application de BBCH 12 à BBCH 20 pour protéger les organismes aquatiques.							
Poivron*Trt Part. Aer.*Mildiou(s)	2,5 L/ha	3/an	Entre les stades BBCH 20 et BBCH 89	15	5	-	-	Emploi interdit
	Uniquement autorisé sous abri ouvert pendant le traitement. 3 applications maximum par an et par culture. Intervalle minimum entre les applications : 10 jours. Modification du stade minimum d'application de BBCH 12 à BBCH 20 pour protéger les organismes aquatiques.							
	2,5 L/ha	3/an	Entre les stades BBCH 20 et BBCH 49	15	5 (dont DVP 5)	-	-	Non concerné
Intervalle minimum entre les applications : 10 jours. Modification du stade minimum d'application de BBCH 12 à BBCH 20 pour protéger les organismes aquatiques.								
Pomme de terre*Trt Part. Aer.*Mildiou(s)	2,5 L/ha	3/an	Entre les stades BBCH 20 et BBCH 49	15	5 (dont DVP 5)	-	-	Non concerné
	Intervalle minimum entre les applications : 10 jours. Modification du stade minimum d'application de BBCH 12 à BBCH 20 pour protéger les organismes aquatiques.							
Tomate - Aubergine *Trt Part Aer.* *Mildiou(s)	2,5 L/ha	3/an	Entre les stades BBCH 20 et BBCH 89	15	5	-	-	Emploi interdit
	Uniquement autorisé sous abri ouvert au moment du traitement. 3 applications maximum par an et par culture. Intervalle minimum entre les applications : 10 jours. Modification du stade minimum d'application de BBCH 12 à BBCH 20 pour protéger les organismes aquatiques.							

# AVANTAGES CUNEB™



## CULTURES

Vigne

Olives

Fraise

Tomate

Aubergine

Fruits Rouges

Orange

Poivre

Pomme

Pomme de terre

Laitue

### Un biocontrôle efficace contre le mildiou de la vigne

- ✓ Action directe fongicide
- ✓ Action SDN, stimulateur des défenses naturelles des plants
- ✓ Util pour les stratégies anti. résistance a cause du risque très bas de résistance (FRAC P07)
- ✓ Une puissante systémie ascendante et descendante qui protège e-cacement les organes néoformés et met rapidement le fongicide à l'abri du lessivag

### Respecte les consommateurs et de la profession

- ✓ Réduction de l'IFT (\*Indice de fréquence de traitemen) en réponse aux exigences HVE (Haute valeur environnementale)
- ✓ 1l Cuneb = 0,08 CEPP= Certificat d'économie de produits phytopharmaceutiques (CEPP)

### Une grande souplesse d'emploi

- ✓ Cuneb est utilisable à différents stades de la protection :
- ✓ Le plus précoce sur le marché en vigne : utilisation a partir du stade BBCH 9
- ✓ Jusqu'à 3 applications par ha et par an
- ✓ Une formulation SL facile à utiliser, compatible avec de nombreux fongicides et insecticides du marché
- ✓ Cuneb est utilisable à une dose de 2 à 2,5 l / ha selon le partenaire et la pression mildiou
- ✓ Cuneb à l'abris du lessivage 1 à 2 h après le traitement
- ✓ Cuneb est homologué sur mildiou avec un effet secondaire sur le complexe maladie (oomycètes : phytophthora, plasmopara, pythium...)

Plus d'informations



[www.claytonpp.com](http://www.claytonpp.com)

# INFORMATION DU PRODUIT

## INFORMATION RELATIVE À L'EMPLOI

### Conditions d'application:

Traitements préventifs suivant les recommandations dans votre région.

### Précautions d'emploi:

Traiter par temps calme pour éviter toute dérive de pulvérisation.

### Mélanges extemporanés:

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur selon l'arrêté du 7 avril 2010 modifié par l'arrêté du 12 juin 2015.

En cas d'utilisation en mélange, contactez un représentant de Clayton Plant Protection ou votre distributeur pour valider la possibilité d'associations.

### Préparation et application de la bouillie:

Bien agiter le bidon avant emploi. Remplir à moitié la cuve avec de l'eau et mettre en marche l'agitation. Verser la quantité nécessaire de Cuneb dans la cuve du pulvérisateur.

Remplir la cuve avec de l'eau au volume requis. Maintenir l'agitation durant toute la durée de l'application. Ne pas laisser la bouillie dans la cuve du pulvérisateur pendant de longues périodes (par exemple le temps des repas).

## MODE D'ACTION

Le phosphonate de potassium appartient au groupe des phosphonates (code FRAC P7).

Cette substance active a un effet de stimulateur des défenses des plantes, et a également un effet fongicide direct, principalement sur les oomycètes.

Le phosphonate de potassium est systémique. Il est absorbé par les feuilles et les racines.

## PREVENTION ET GESTION DE LA RÉSISTANCES

Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit.

Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

## Plus d'informations

Pour plus de détails sur nos produits et services, veuillez contacter notre nouveau directeur des ventes, **Hugues HEQUET**.

 **+33678595485** (Mobile)

 **hugues@claytonpp.com**

 **+353 1 8210127** (HQ)

 **www.claytonpp.com**



Visitez notre site Web 